

Lutte contre le décrochage et mise en œuvre des PSAD, de la prévention à la remédiation : quel nouveau rôle pour les régions ?



9 et 10 juin 2016
Orléans

Animation des demi-journées

M. Régis ROUSSEL, Responsable de département, Centre Inffo

Lutte contre le décrochage et mise en œuvre des PSAD, de la prévention à la remédiation : quel nouveau rôle pour les régions ?

Ouverture des travaux

Mme Cathy MUNSCH-MASSET, Vice-Présidente déléguée à l'éducation et à l'apprentissage, Conseil régional de Centre-Val de Loire

M. Philippe OURSIN, Directeur régional de la délégation CNFPT Centre-Val de Loire

Intervention plénière

La lutte contre le décrochage : genèse, déploiement et implantations locales

M. Marc ROUZEAU,

Directeur de la recherche et prospective ASKORIA,
Maitre de conférences associé à l'Institut d'études politiques de
Rennes

Débat avec les participants

9 et 10 juin 2016



Cadrage

M. Régis ROUSSEL,

Responsable du Département Régions-Europe-International
Centre Inffo

9 et 10 juin 2016



La lutte contre le décrochage

Sources juridiques - L'Europe

➤ 2009: "Éducation et formation 2020 »

Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation

- D'ici 2020, la proportion des jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'éducation et de la formation devrait être inférieure à 10%
- Renforcer la prévention, établir une coopération plus étroite entre les filières d'enseignement général et professionnel, et supprimer les obstacles au retour à l'éducation ou à la formation après une déscolarisation.

➤ 2010: Communiqué de Bruges

22 objectifs à court terme

- Obj 16. Un EFPI et un EFPC ouverts à tous : prendre des mesures préventives et correctrices pour améliorer autant que possible la contribution de l'EFPI à la lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage

Sources juridiques – L'Éducation nationale

➤ Code de l'éducation

Article L.122-2 – loi du 8 juillet 2013

- Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau V du répertoire national des certifications professionnelles doit pouvoir **poursuivre des études afin d'acquérir ce diplôme ou ce titre**. L'Etat prévoit les **moyens nécessaires**, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découle.
- Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une **durée complémentaire de formation qualifiante** qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un **droit au retour en formation** initiale sous statut scolaire.

Article L.122-4

- L'Etat assure ou encourage des **actions d'adaptation professionnelle** au profit des élèves qui cessent leurs études sans qualification professionnelle.

La lutte contre le décrochage

Sources juridiques - L'Éducation nationale

➤ Lois

Loi du 10 mars 2010 relative au service civique (art. 7)

- Lien entre SPOTLV et organisation au plan régional des acteurs pour permettre aux décrocheurs de se réinscrire dans un parcours de formation ou d'accompagnement (entretien de réorientation)

Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République

- Art 122-2 : Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante

➤ Décrets

2 Décrets du 5 décembre 2014 précisent:

- les conditions dans lesquelles s'organise cette durée complémentaire
- les conditions dans lesquelles les jeunes sortant du système éducatif sans qualification peuvent bénéficier à leur demande d'une FP destinée à leur permettre d'acquérir un de ces diplômes.

La lutte contre le décrochage

Autres Sources – L'Éducation nationale

➤ Circulaires et instructions

- [Instruction ministérielle du 22 avril 2009](#) : Prévention du décrochage scolaire et de l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système éducatif - Coordination
- [Circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011](#) Lutte contre le décrochage scolaire – Echange d'informations et développement du SIEI (système interministériel d'échange d'informations)
- [Circulaire Menesr - Dgesco n° 2015-041 du 20-3-2015](#) Droit au retour en formation dont abondement du CPF

➤ Plans de lutte contre le décrochage scolaire

[Anoncé le 21 novembre 2014 par Najat Vallaud-Belkacem](#)

- dont l'ambition est de réduire de moitié le nombre de décrocheurs d'ici à la fin de son quinquennat [plan et données chiffrées](#)

La lutte contre le décrochage

Sources juridiques – la formation continue

Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (art. 36)

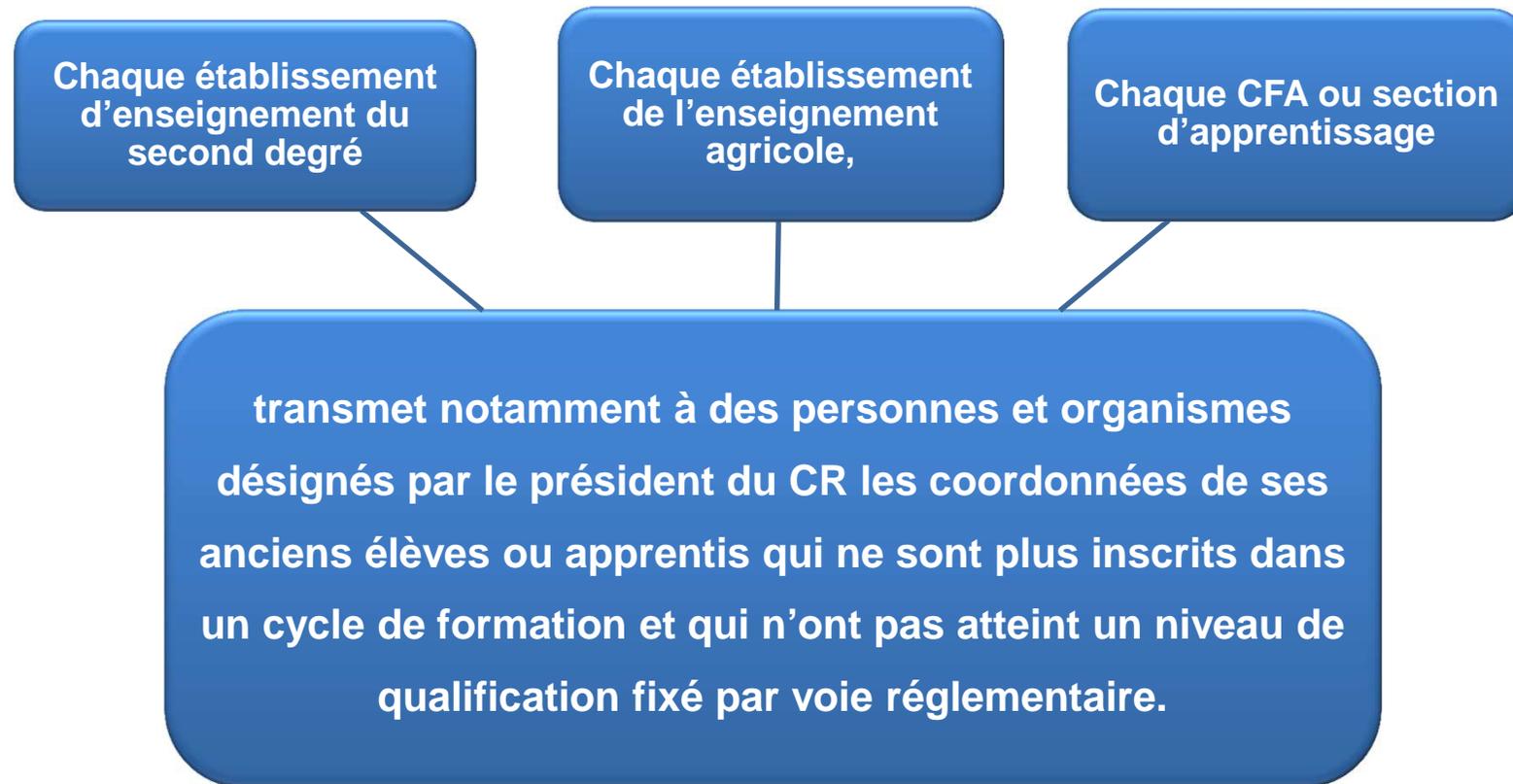
- Pose le principe d'une **intervention dans un cadre coordonné de l'ensemble des acteurs** de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes quand un jeune quitte sa formation sans avoir obtenu de diplôme.
- créé un mécanisme de transmission des coordonnées des décrocheurs, par les établissements scolaires aux missions locales ainsi qu'à des organismes désignés par le préfet de département

Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

- attribue aux Régions, en lien avec les autorités académiques, à compter du 1er janvier 2015 la **responsabilité de la coordination des actions** de prise en charge des jeunes sortis sans qualification

La lutte contre le décrochage

La Région, coordinatrice des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire



Pause

9 et 10 juin 2016



Deux ateliers successifs

9 et 10 juin 2016



Atelier n°1

Lutte contre le décrochage, retour sur une pratique commune depuis 2006 entre la région Centre-Val de Loire et l'académie d'Orléans-Tours

Intervenantes : **Mme Martine BRODARD**, Directrice des politiques d'orientation et de formation, Conseil régional de Centre-Val de Loire et **Mme Sylvie HAUCHECORNE**, Cheffe du Service académique d'information et d'orientation Orléans-Tours

9 et 10 juin 2016



Atelier n°2

La prévention du décrochage scolaire et des ruptures des contrats d'apprentissage en région ALPC : les leviers et les partenaires

Intervenants :

M. Thierry CAGNON, Directeur de l'éducation, *et*

Mme Florence POISSON, Directrice de l'apprentissage,
Conseil régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Dîner offert par le Cnfpt

Restaurant «La Chancellerie»
27 place du Martroi
45 000 Orléans

9 et 10 juin 2016



Lutte contre le décrochage et mise en œuvre des PSAD, de la prévention à la remédiation : quel nouveau rôle pour les régions ?

Vendredi 10 juin

Intervention plénière

Le SIEI et les applications RIO Suivi et
Statistiques :
un système d'information dédié à la
remédiation du décrochage

M. Christophe HERLORY, Chargé de mission, Pôle de lutte contre le décrochage, DGESCO-Département de la recherche et du développement, de l'innovation et de l'expérimentation, *MENESR*

Retours d'expériences

Pour une approche territorialisée de la lutte contre le décrochage

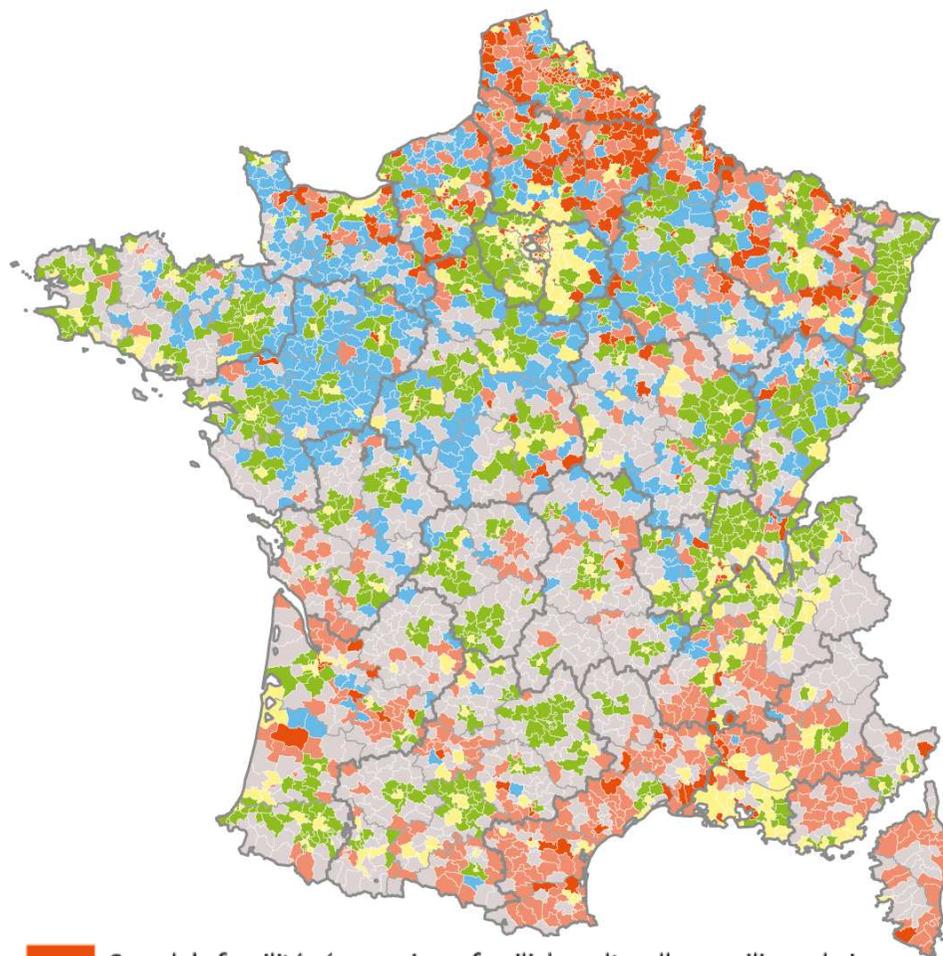
Intervenantes :

Mme Christine de SAINT CHAMAS, Chargée de mission, Direction Education formation, Conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Mme Céline VIVENT, Chargée d'études, Centre associé régional Céreq-ESO de Caen

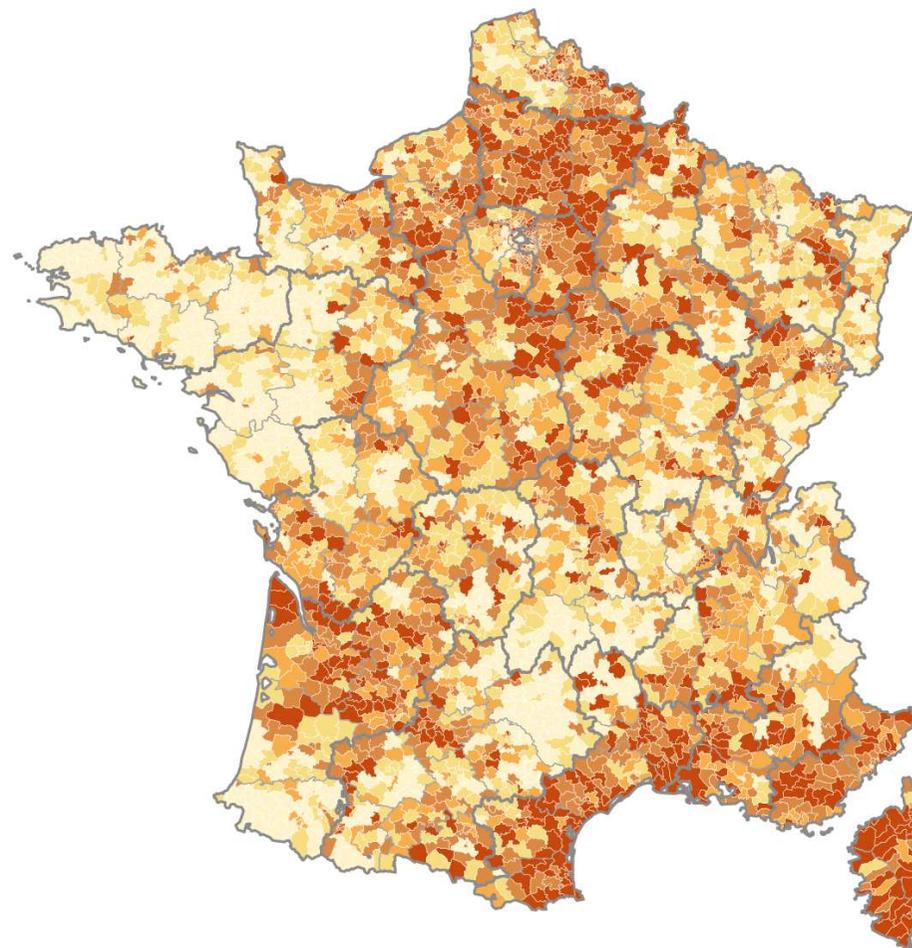
Animateur : M. Régis ROUSSEL, Centre Inffo

Les zones à risques d'échec scolaire



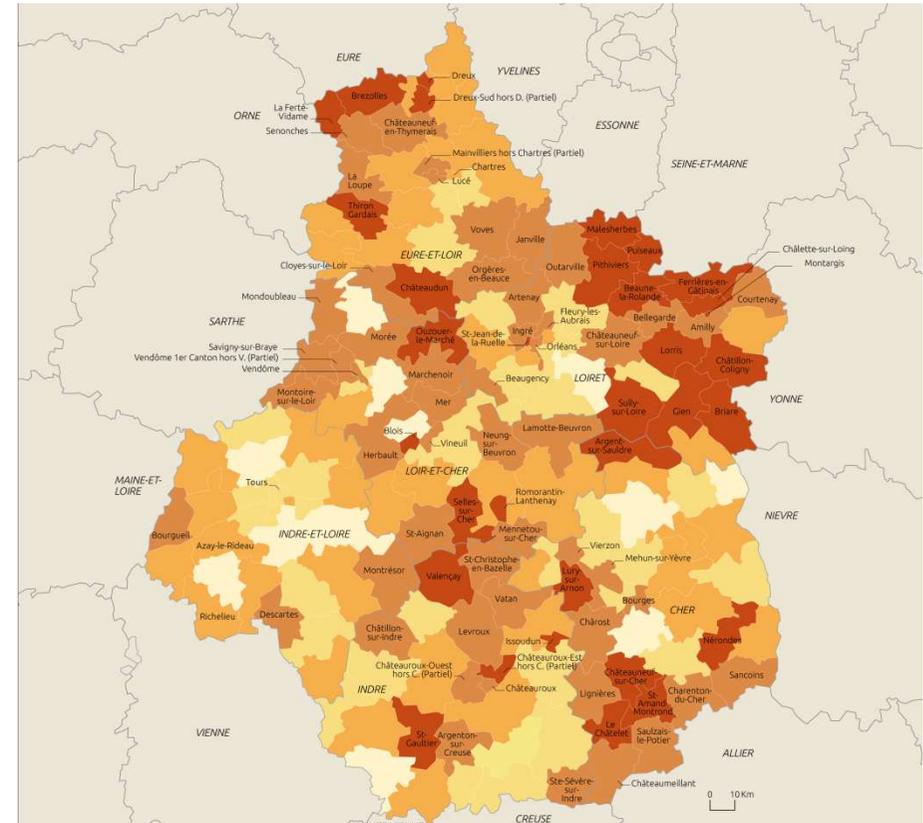
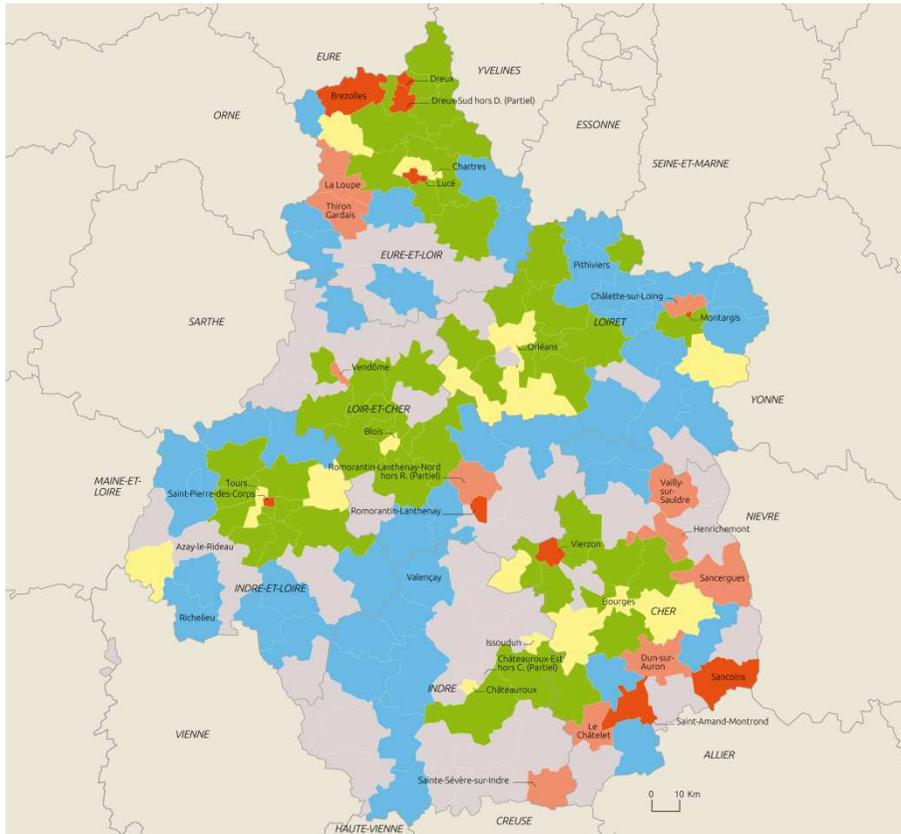
- Cumul de fragilités économique, familiale, culturelle en milieu urbain
- Précarité économique dans les petites et moyennes communes
- Difficultés de vie familiale et habitat social en milieu urbain
- Fragilité culturelle dans les petites communes
- Milieu rural vieillissant
- Sécurité économique et soutien culturel

La part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés répartie en quintiles et exprimée en %



Sources : Insee RP 2006, calcul et cartographie : Céreq - ESO Caen

Exemple de la région Centre-Val de Loire



9 et 10 juin 2016



Pause

9 et 10 juin 2016



Conférence de clôture

Parcours de "raccrocheurs" : enjeux et effets des dispositifs de "remédiation" au décrochage scolaire

Mme Juliette VOLLET, Doctorante en sociologie, Centre
Emile DURKEIM, Université de Bordeaux

Conclusion de la journée

Mme Isabelle GAUDRON, Vice-Présidente déléguée à la Formation professionnelle, à l'insertion et à l'orientation, Conseil régional de Centre-Val de Loire

Mme Sylvie GUILLET, Directrice, INSET de Dunkerque-CNFPT

Déjeuner offert par la Région

9 et 10 juin 2016



Merci pour votre participation

Merci à la Région Centre-Val de Loire.

9 et 10 juin 2016

